Compte-rendu du CSE Siège

21 & 22 février 2019

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

CSE ORDINAIRE DU 21 & 22 FEVRIER 2019

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Eric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller, Gérard Tuscher

Représentante syndicale :

Claude Henin

Point 2 – Compte rendu du CSE Central du 19 février 2019 : une RCC sans justification stratégique

La réunion du CSE Central avait été obtenue par la CGT suite à l'ouverture des négociations sur la RCC. Le projet de faire partir 2 000 salarié-e-s pour embaucher 1 000 jeunes « profilés numériques » et donc supprimer 1 000 postes sur les 9 000 que compte l'entreprise ne peut faire l'impasse d'un débat de fond sur la justification stratégique.

A l'occasion de ce CSEC du 19 février, la direction a présenté une **note d'orientation stratégique** de 11 pages, adressée le même jour à l'ensemble des salarié-e-s, qui contient un certain nombre de pistes de transformations. La note est structurée en trois parties, l'information, les programmes et l'innovation.

Au terme de la présentation, les élu-e-s n'ont pas vraiment compris le lien entre ces grandes orientations et la nécessité de supprimer 1 000 postes à FTV, bien au contraire ! L'effet de ciseaux (plus de besoins, moins de moyens) plaide plutôt pour un réajustement à la hausse des ressources !

Parmi les points sensibles, **la suppression du Soir 3** qui serait fabriqué par Franceinfo, le doublement des éditions d'info régionale, la mise en réseau des éditions locales, les rapprochements avec France Bleu pour l'info service (avec à terme une marque unique), la mise en place d'une organisation par bassin dans les Outre mer, **la centralisation de la diffusion depuis le CDE**, les régies automatisées en région et en Outre-mer, **le transfert des activités de production au Studio** (ex MFP), l'évolution des métiers, l'apparition du journalisme « nomade »,

la révision de nos accords collectifs de façon à les rendre « moins coûteux » (sic)…

Dans leur résolution (lire ici) adoptée à l'unanimité, les élu-e-s du CSEC ont demandé que ces différents projets et sous projets soient organisés de façon thématiques et donnent lieu à des informations/consultations en bonne et due forme. **La séance du CSEC a été suspendue et reprendra le 7 mars.**

A l'issue du débat en CSE Siège, les élu-e-s ont adopté une résolution unanime :

Non à la suppression de Soir 3 !

Après la confirmation de la suppression du Soir 3, annoncée par la Présidente de FTV lors du CSE Central du 19 février, les élu-e-s du CSE Siège demandent que ce chantier soit immédiatement abandonné.

France 3 doit conserver en l'état son rendez-vous d'information dont le succès ne se dément pas. La suppression du Soir 3 est non seulement une erreur éditoriale, qui porte atteinte à l'identité de la chaîne, mais elle met également en péril l'activité de bon nombre de salarié-e-s qui concourent à la fabrication de ce journal, ainsi que celle des salarié-e-s de Franceinfo déjà en surcharge de travail.

Les économies ne doivent pas se faire sur les cœurs de métiers, ni sur des rendez-vous d'information qui sont l'ADN du groupe, au même titre que les activités de programmes, techniques ou administratives.

Cette résolution est le premier acte d'une mobilisation des élu-e-s et à travers eux des salarié-e-s qui ne veulent pas de cette transformation. »

Point 3 – Information/Consultation relative au projet d'intégration et d'accueil de France 3 Paris-Ile-de-France au Siège de France Télévisions

Les élu-e-s du CSE sont **toujours opposés à ce projet** qui signerait **la mort d'une antenne régionale**.

L'expertise du Cabinet CEDAET, commune avec le CSEC et le CSE de France 3, est toujours en cours.

Pour ce qui concerne l'activité plateau, le document remis en séance sur l'enchaînement entre JT régional et JT national pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. L'intervalle entre les 2 JT (7 minutes) semble bien court pour réaliser les déménagements partiels des 2 décors. De même les répétitions vont s'avérer très compliquées, tout comme les divers essais techniques avec seulement une heure en amont de la diffusion du JT d'Ile de France, donc bien avant le bouclage de l'info nationale..

La partie Soir 3 du document est-elle une réalité à l'heure où cette édition est menacée de disparition?

D'une façon plus large, la CSSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail) s'interroge sur les conditions de travail des salarié-e-s de France 3 IDF qui seraient accueilli-e-s au Siège.

Au Siège, la taille de la structure induit forcément un accueil et une ambiance moins conviviale que dans une station régionale.

Les salariés d'IDF devront s'adapter à un univers plus froid, à des manières de travailler différentes (placards de matériels nominatifs remplacés par un magasin qui attribue chaque jour du matériel différent, avec d'autres plannings et amplitude de travail, un autre environnement de travail).

Une dégradation des conditions de travail qui induira certainement plus de stress… les élu-e-s s'interrogent sur la manière dont les salarié-e-s de France 3 IDF seront accompagné-e-s dans ce changement de vie professionnelle.

La direction a de son côté assuré que son seul objectif était que les collaborateurs d'IDF se sentent le mieux possible au Siège!

Point 4 – Information sur le projet global de développement des activités du centre de diffusions et d'échanges

Le CDE a été très laborieusement mis en œuvre sur une durée record de 7 ans. **Un accident industriel** qui aura coûté entre et 30 et 40 M€ à l'entreprise, à comparer aux 100 M€ d'économies sur la masse salariale attendue de la suppression de 1 000 postes dans le cadre de la RCC !

La direction a beau expliquer que le CDE aura permis la dématérialisation des K7 en 2016 (pour mémoire la chaîne RégionS avait déjà franchi ce pas… en 1999), elle admet que l'organisation et la technologie actuelles ne répondent pas aux besoins de diffusion sur toutes les plateformes et supports.

Par ailleurs une étude a démontré que le site de Varet était en zone inondable en cas de crue centennale (il était temps de s'en apercevoir !) et qu'il ne pouvait donc plus jouer le rôle de secours. Un nouveau site secours a donc été choisi à Romainville chez un prestataire extérieur (Arkena), le coût d'un secours en interne étant économiquement intenable selon la direction.

Le projet de centralisation de la diffusion au CDE du Siège comporte 2 phases:

Phase 1 : le déménagement de France 5 de Varet au Siège à l'été 2019, « sans changement d'organisation »

Phase 2 : le déménagement de France 3 de Varet au Siège mi 2020, « avec une ré-harmonisation des méthodes de travail entre toutes ces chaînes dans un seul but : mieux travailler ensemble »

La diffusion des 1ères depuis Malakoff sera-t-elle un jour concernée ? Réponse de normand de la direction qui affirme que ce point n'est pas à l'ordre du jour « pour l'instant ».

Les élu-e-s ne sont guère convaincu-e-s et ils redoutent que la centralisation de la diffusion au CDE du Siège ait, à terme, un impact sur l'emploi.

Point 5 – Information/Consultation sur le projet global de développement des activités du CDE – Phase 1 : intégration des activités de diffusion France 5 au CDE Siège

Pas de changement d'organisation dans l'immédiat affirme la direction. Il ne s'agit que du déménagement des équipes au Siège. Les salarié-e-s de France 5 n'auront donc pas besoin d'être formé-e-s.

Dans la mesure où ce projet de centralisation concerne toute l'entreprise, les élu-e-s considèrent que l'approche doit être globale, avec en premier lieu une présentation en CSEC puis des consultations par entités.

Une expertise "chapeau" sur l'ensemble du projet au niveau du CSEC est donc envisagée, puis des déclinaisons spécifiques par établissement sur les conditions de travail, l'impact sur les métiers, les besoins de formation, la gestion du projet... **Cette proposition sera faite lors du CSEC du 7 mars.**

Point 6 – Plan de charge MFTV et FTR – Réalisé au 31/12/2018 et prévisionnel 2019

MFTV

Les élu-e-s notent des différences entre les différents tableaux donnés pour le plan de charge de la Fabrique et demandent de disposer de documents cohérents.

La direction explique les écarts par l'aspect prospectif du plan de charge. Les émissions peuvent s'arrêter, d'autres arriver. Par ailleurs la direction travaille à l'élaboration de nouveaux documents communs pour le CSE Siège et celui du Réseau France 3.

Sur le réalisé 2018, petite baisse sur les plateaux (travaux sur le plateau B) et hausse sur les régies (régie 3 internalisation des Maternelles

et La quotidienne). Une baisse en post-production ainsi que pour les équipes légères.

Sur le prévisionnel 2019, la fin d'Horace Vernet ne semble pas avoir été prise en compte dans le plan de charge 2019, dont la fin programmée au 4 avril 2019 est connu depuis un certain temps.

Quid des émissions enregistrées sur ce plateau en dehors du Monde en Face, prévu sur le plateau E?

Quid des inter JT du plateau D à l'arrivée de Paris-Ile-de-France ? Le plateau E ne pourra pas recevoir toutes ces émissions d'autant que la régie 3 est bloquée 3 jours par semaine sur les Maternelles?

La direction dit prospecter pour internaliser ces émissions avec l'utilisation d'autres moyens comme le D4.

Les élu-e-s ont rappelé les problèmes d'enchaînement des éditions nationales et régionales ainsi que la problématique du Soir 3. Les salarié-e-s de France info alertent également sur leur surcharge de travail actuelle et ne voient pas comment ils pourraient en plus reprendre le Soir 3 !

Les élu-e-s sont aussi revenus sur le projet de transférer la production déléguée des émissions de flux au Studio (ex MFP). Pourquoi ne pas ré-internaliser des émissions actuellement confiées au privé plutôt que de confier à la filiale des émissions actuellement produites en interne ?

FTR-Vaise

Le réalisé au 31/12/2018 fait apparaître les modifications qui ont eu lieu au dernier trimestre, liées à la réorganisation qui a permis de dégager des moyens, essentiellement sur l'édition des régions, pour les redéployer sur les nouvelles productions.

Le plan de charge prévisionnel pour 2019 prévoit une activité pour l'antenne et pour le numérique en fonction des commandes existantes. Pour l'instant, aucun développement supplémentaire n'est prévu pour le numérique mais la direction nous affirme que si des commandes supplémentaires étaient passées, le plan de charge prévu pourrait être revu. Il est notamment question de projets avec la direction du numérique du réseau régional, qui serait intéressée pour travailler avec FTR.

Point 7 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

Peu de changements par rapport à la séance précédente. Les portefeuilles des planificateurs activités ont été répartis… jusqu'en février-mars. La direction explique que cette période permettra la montée en puissance du pilotage des activités et du service des plannings. Elle reconnaît que tel que c'est présenté, ce n'est pas forcément lisible. Ces collaborateurs sont missionnés jusqu'en juin.

Par ailleurs, un certain nombre de postes de chefs de service ne sont toujours pas comblés alors que des candidat-e-s n'ont pas obtenu de réponse.

Sur la vidéo mobile, l'affectation des moyens et des activités va évoluer. On va passer à trois moyens sur les activités pour parvenir à une meilleure une répartition des activités.

Point 8 – Information/Consultation sur le projet de rupture conventionnelle d'une élue au CSE Siège – Recueil de l'avis

Les élu-e-s ont pris acte de ce projet de rupture conventionnelle d'une élue du CSE pour motif personnel.

Point 9 – Information/Consultation et recueil de l'avis suite aux inaptitudes prononcés par les médecins du travail

Les élu-e-s ont pris acte de ces avis d'inaptitude prononcés par le médecin du travail. Pour la CGT ces inaptitudes questionnent sur la place des seniors dans l'entreprise, et les conséquences de la RCC fléchant 2 000 d'entre eux vers la sortie, ce qui risque encore d'aggraver le constat.

Point 10 – Présentation de l'effectif emploi au 21/12/2018

Le point est reporté à la prochaine séance, après la réunion de la commission formation emploi.

Point 11 – Information sur le projet de plan de formation 2019

Le président de la commission a fait le compte rendu de la commission du 14 janvier dernier (lire ici).

L'année 2019 sera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle. Ses grands axes : priorité aux moins formé-e-s et aux demandeurs d'emplois, élargissement de la définition de la formation (moins de présentiel, plus de virtuel), recentralisation entre les mains de l'état du système de financement. Un point essentiel, l'employeur a toujours l'obligation d'adapter le (la) salarié-e à son poste de travail et de maintien dans l'emploi.

Le plan 2019 résulte de la stratégie de l'entreprise et des orientations de la présidente, des rencontres avec les différentes directions, des demandes des salarié-e-s à travers les entretiens individuels et les demandes dans « Mon kiosque ».

Direction de l'information : L'accent est mis sur le numérique, tant pour les managers, que pour l'utilisation des réseaux sociaux ou l'écriture web. La direction souhaite que les journalistes de la plateforme numérique soient formé-e-s aux techniques de télévision et vice-versa.

Les autres actions concernent les documentalistes (nouveau logiciel de gestion des photos), des monteurs (outil de mixage), des équipes de l'infographie (nouveaux outils 3D), des techniciens son (caméra 5D), et des JRI et rédacteurs aux nouveaux outils de tournage (caméra à 360° et le Smartphone).

Direction Programme, Antenne, Numérique, Sport, Communication :

Le plan est centré sur les programmes, et leurs évolutions liées au numérique. Il comporte des master class sur la fiction, sur la révolution narrative, sur le big data qui fournit des indicateurs permettant des prises de décision stratégiques, sur Google analytics, qui permet d'interpréter les résultats de mesure d'audience, des formations à la conduite de projets et des expérimentations de nouveaux outils comme le smartphone.

Direction Gestion et Moyens :

Les actions liées aux nouvelles technologies représentent un gros morceau, notamment sur les logiciels de gestion d'entreprise.

Les élu-e-s ont pointé l'outil Concur, véritable casse-tête pour les salarié-e-s, qui accapare une bonne partie du budget formation.

Des actions sur la prévention des risques, la sécurité au travail sont prévues, ainsi que des formations liées au renouvellement de la post-production au siège. La maintenance doit s'adapter en permanence aux nouveaux outils, ce qui pose des problèmes d'organisation ainsi que de coûts de formation constructeurs.

Management :

Une refonte du cursus managérial, considéré comme vieillissant, est envisagée. Un socle fondamental est maintenu (connaissance du droit du travail, économie et budget de l'entreprise, accords collectifs,

écoute de ses équipes) mais les élu-e-s aimeraient voir l'effort de formation contribuer à améliorer un management jugé trop souvent brutal et agressif.

Réalisation du plan :

Le plan bouge et s'adapte en permanence. Il y a toujours un décalage entre le prévisionnel et la réalité. Donc beaucoup d'actions hors plan, ce qui est plutôt signe de réactivité et de bonne santé. A condition bien sûr que les décisions de l'entreprise comme le projet de rupture conventionnelle collective ne bouleversent pas totalement le plan et effacent d'un trait de plume une bonne partie du travail de préparation réalisé.

Non formé-e-s :

La loi prévoit un bilan tous les 6 ans pour chaque salarié, qui a droit à au moins une action de formation au cours de cette période. FTV a monté un observatoire des non formé-e-s pour faire un bilan tous les 3 ans. Il en ressort que de 2015 à 2017, 7 % des collaborateurs n'ont pas été formé-e-s.

Les femmes bénéficient correctement des dispositifs de formation : le pourcentage de femmes au siège est de 48 % ; le pourcentage de femmes parmi les non formé-e-s est de 46 %.

La courbe des non formé-e-s suit la pyramide des âges, sauf pour les 61 ans et plus, pour lequel on constate un décrochement. En revanche, sur la tranche 50/55 ans, il n'y a pas de décrochement à FTV, comme c'est le cas ailleurs. Pour la direction il n'y a pas de discrimination d'accès à la formation à FTV.

Point 12 – Compte rendu de la CSSCT du 06 février 2019

Le rapporteur de la CSSCT a évoqué la pollution de l'air au niveau 0, et plus particulièrement en régie 4: **l'intoxication au benzène et la prise d'air neuf**.

6 ans après l'installation des portes censées réduire l'entrée d'air pollué en provenance du parking, la pollution n'a toujours pas été résorbée !

Le raccordement à l'air neuf n'a quant à lui toujours pas été effectué depuis 5 ans malgré des pistes déjà dévoilées lors des précédentes mandatures!

Les membres du CSE sont unanimes et s'alarment : pourquoi avoir attendu autant de temps pour résoudre ce problème de pollution d'air ? Ils s'alarment également de l'accueil futur des salarié-e-s de France 3 IDF dans ces locaux alors qu'ils ne sont pas au courant du danger : une aberration !

Des salarié-e-s ont été intoxiqués, d'autres risquent de l'être sans le savoir… Les salarié-e-s qui travaillent dans cette zone iront dans un futur proche faire des analyses pour connaître leur possible intoxication. Objectif: que la direction prenne conscience de la gravité de la situation.

Les élu-e-s ont rappelé à la direction son **obligation de résultat en terme de santé et de sécurité des salarié-e-s.**

Des moyens significatifs doivent donc être mis en œuvre, que la direction doit impérativement présenter à la prochaine réunion du CSE en mars. Dans le cas contraire, **les élu-e-s s'engagent à mener une action en justice.**

Point 13 – Approbation du règlement intérieur du CSE Siège

Le projet de règlement intérieur du CSE Siège a été présenté par le secrétaire, complété par 2 annexes sur les aspects budgétaires et adopté par les élu-e-s du CSE.

Une annexe supplémentaire sera présentée dès la publication au Journal Officiel des Décrets sur la Loi sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail.

Point 14 – Présentation et approbation du projet de budget du CSE Siège 2019

Le projet de budget a été adopté par les élu-e-s du CSE. Il prend en compte la baisse de la subvention de plus de 7%, conséquence directe des Ordonnances Macron qui ont changé l'assiette de calcul de la masse salariale mais aussi de la baisse des effectifs que subit l'entreprise.

Certaines dépenses devront être ajustées, notamment les chèques vacances qui ont connu une progression exponentielle entre 2017 et 2018.

Pour ce qui concerne les locations de vacances et les voyages, le CSE a décidé d'appliquer un tarif différencié tenant compte des ressources et de la composition familiale.

Point 15 – Vie du CSE

Le **changement de l'outil informatique** est prévu à la mi année. Ce sera l'occasion de repenser le site internet, le livret d'accueil, la comptabilité, etc. Un investissement conséquent mais nécessaire compte tenu de l'obsolescence de l'actuel outil.

Suite aux élections de Radio France, il a été demandé la réunion de la plénière du **CI ORTF** afin de constituer le nouveau bureau.

De la même manière une réunion doit se tenir prochainement pour compléter le bureau du **CIRAP (le comité de la restauration parisienne)** et y organiser le passage en CSE.

La **convention** définissant nos relations avec le **CSE de Malakoff** ainsi qu'avec le **Studio de FTV** (ex MFP), dont les personnels sont ayants droits de nos ASC, va être formalisée.

Suite aux dysfonctionnements constatés avec le prestataire pour le **CESU**, il a été décidé de **revoir le circuit de subventionnement**. A compter du 20 mars, les salarié-e-s commanderont directement les chèques auprès de l'organisme de leur choix et le CSE continuera à les subventionner à hauteur 20% avec un plafond de 150 € par an sur présentation d'un justificatif.

Nous constatons que **les crédits d'heures destinés aux commissions** sont insuffisants pour pouvoir traiter les points avant les CSE. De plus, les besoin de la CSSCT ne sont pas assez pris en compte. Une réunion a donc été demandée à la direction afin de traiter ces problématiques.

Enfin la commission ASC (Activités Sociales et Culturelles) a commencé ses travaux. A venir courant mars, le séjour de ski à Hauteluce et le voyage en Norvège.

Paris, Vaise, le 25 février 2019

Prochain CSE
21 & 22 mars 2019

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.

CGT France télévisions Siège
Bureau V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04